



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
001-210104436-20260407-202603D044-DE
Date de télétransmission : 07/04/2026
N° 202603D044
Date de réception préfecture : 07/04/2026

Département de l'Ain
Arrondissement Bourg
en Bresse

**VILLARS LES
DOMBES**

Date de la séance :
31 mars 2026

Nombre de
conseillers

En exercice : 29
Présents : 24
Absents : 0
Votants : 29

Date de la
convocation :
25 Mars 2026

L'an Deux Mil vingt six le trente et un Mars, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de Mme Isabelle DUBOIS, Maire.

Madame Agnès DUPERRIER a été élue secrétaire de séance.

PRÉSENTS : I. DUBOIS – J. LEDUC – C. DULONG — L. MEURGUES- F. JANET - A. DUPERRIER - J. SCANDOLA — S. GUEDON - G. POCHON - TNP RUCÉL - C. SEMINARA – G. CABON – K. DOS PRAZERES – S. VILLEMONT – J. BERTHET – P. SALOMON – N. CHATAIN – D. OZANT – N. SANCAR – B. GLAIZAL - F. CANARD - S. BAUDIN – D. MILLOT – Jan BULTEZ-GOBERT

ABSENTS :

V. PEYROL a donné pouvoir à F. JANET
I. VAURES a donné pouvoir à A. DUPERRIER
P-Y GARREAU a donné pouvoir à I. DUBOIS
P. NOBLET a donné pouvoir à F. CANARD
R. MAGNY a donné pouvoir à S. BAUDIN

Domaine
Administration
générale
Pour : 29
Contre :
Abstention :

OBJET : ÉLECTION DES MEMBRES SIEGEANT AU CCAS

Dès son renouvellement, le conseil municipal procède, dans un délai de 2 mois, à l'élection des nouveaux membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS).

Le conseil d'administration d'un CCAS est présidé par le maire de la commune et comprend en nombre égal, au maximum 8 membres élus au sein du conseil municipal et 8 membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Conformément à l'article R. 123-7 du Code de l'action sociale et des familles, il appartient au conseil municipal de fixer par délibération le nombre des membres du conseil d'administration.

Les membres élus en son sein par le Conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète (dans cette hypothèse alors, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus le seront par les autres listes).

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou les listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages ; et en cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Considérant qu'il convient de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, que les articles L. 123-6 et R. 123-7 susvisés exigent un minimum de quatre membres élus et un maximum de huit membres élus ;

Le conseil municipal

- **DÉCIDE que le nombre de membres du conseil municipal appelés à siéger au Centre Communal d'Action Sociale est fixé à 6 ;**

Dépôt des listes :

Pour le groupe Ensemble pour Villars: Agnès DUPERRIER, Jacqueline BERTHET, Katy DOS PRAZERES, Julien LEDUC, Isabelle VAURES, Jordan SCANDOLA

Pour le groupe Croire en Villars : Rebecca MAGNY, Simon BAUDIN, Dorine MILLOT, Jan BULTEZ-GOBERT, Patrice NOBLET, Françoise CANARD

Après avoir, conformément à l'article R. 123-8 susvisé, voté à scrutin secret ;

Votants : 29

Blancs : 0

Nuls : 0

Majorité absolue : 15

Résultats :

Liste Ensemble pour Villars : 23 Voix

Liste Croire en Villars : 6 Voix

Sont déclarés élus en tant que membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- **Agnès DUPERRIER**
- **Jacqueline BERTHET**
- **Katy DOS PRAZERES**
- **Julien LEDUC**
- **Isabelle VAURES**
- **Rebecca MAGNY**

Pour extrait conforme.

Fait à Villars-les-Dombes, le 31 Mars 2026

Le Maire,

Isabelle DUBOIS

